

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité



Département de la Marne
Canton EPERNAY 1
Commune de DIZY

ARRÊTÉ N°1.2024/195

**ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

**PLAN DE CONCESSION 293 ALLÉE B
CONCESSION N° 2024/10**

Le Maire,

Vu la demande présentée par Mme Marie-Thérèse GÉRARD née LECLERE domiciliée à AY-CHAMPAGNE (Marne) 28 rue des Mureaux, et tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille GÉRARD-LECLERE,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 50 années à compter du 04/12/2024.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de deux cent trente euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressée.

Fait en Mairie, le 04 décembre 2024

M. le Maire



DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée Marie-Thérèse LECLERE - GERARD
demeurant à 28 Rue des Mureaux 51160 Ay-Champagne

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m² de terrain pour une durée 50 années – concession n° 233 allée B
- d'une case du colombarium pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire – n° de la case et niveau
- d'une cave-urne pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n°

Cette concession sera :

- Individuelle
- Collective
- Familiale

Et destinée à la sépulture de :

Pierre GERARD, Marie-Thérèse LECLERE
épouse GERARD, Stéphane GERARD

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
- Renouvellement de la concession accordée à M _____ le _____
expirant le _____

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de _____ €
correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil
Municipal.

Fait à DIZY, 4/12/2024
(Signature du demandeur)

